

Le journal de



www.mairiedebourg.fr



Dossier « Notre réseau d'eau »



Jeu de l'été



Edito

Thomas Pesquet dans l'espace, un milliardaire britannique s'y est envolé, le tourisme spatial pointe son nez ...Et vous, ça vous dirait de côtoyer les étoiles, enfermés dans une navette spatiale ?

Antoine De Saint Exupéry nous a raconté l'histoire d'un petit bonhomme, le Petit Prince, venu d'une autre planète : c'était dans l'autre sens et lui avait à nous enseigner quelques vérités.

Si science, recherches, découvertes sont importantes n'oublions pas notre chère Terre mère si importante que nous continuons à malmener. Pourquoi ne pas utiliser aussi des milliards pour la sauver ?

Nous découvrons "l'intelligence" des plantes ; celle des animaux qui, eux, vivent reliés à la nature comme les peuples premiers qu'on laisse disparaître sans trop s'occuper de leurs savoirs ancestraux. Ils n'intéressent pas grand monde et vont à l'encontre des grands enjeux financiers qui régissent la planète.

Liberté, égalité, fraternité ont tenté d'exister mais sont bien remises en question...Où se trouve l'homme ? Le vrai, celui qui a de la conscience, du cœur, de l'humanisme et qui voit à long terme en dépassant sa propre petite sphère?

Chaque petit geste fait en conscience est important : ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

La beauté sauvera le monde : sachons la voir lorsqu'elle est alentour, qu'elle se donne. Retrouvons-la dans la création artistique, poésie... et tout simplement dans ce qui a été fait avec une attention particulière. Reconnaissons-la dans ceux que nous côtoyons.

Faisons de notre vie une création incessante de beauté, d'amour sous toutes ses formes.

Profitons de l'été pour nous abreuver de partages, retrouvailles, tout ce qui peut nourrir nos cœurs restés trop longtemps en jachère.

Le mot du Maire

Nous voilà déjà mi 2021 avec un sentiment partagé entre le bonheur de se retrouver malgré les contraintes et la frustration d'avoir manqué quelques rendez-vous.

Les choses devraient s'arranger d'après ce que l'on veut bien nous dire. Depuis un an et demi pas de rendez-vous patriotiques, peu de rendez-vous festifs, quasiment pas de rendez-vous familiaux et j'en passe.

La vie d'après commence, il n'est pas pensable de rattraper le temps perdu mais nous devons désormais regarder devant et nous organiser pour vivre avec cette nouvelle donnée.

J'espère que nous allons pouvoir retrouver nos traditions qui font l'image de notre village avec une bonne dose de convivialité. Nous en avons tous besoin et surtout l'envie.

Au-delà de cette volonté de reprendre le cours de nos vies, le quotidien anime le conseil municipal et nous préparons l'avenir de notre commune. Ce numéro 41 en est le recueil.

Félicitations à nos têtes blondes qui ont passé leur examen ou réussi leur année scolaire.

Bonne lecture



À venir...

1er août : Poulet Party

5 septembre : Vide grenier

**31 octobre : Halloween
(à confirmer)**

11 novembre : Armistice

19 novembre : Beaujolais

21 novembre : Repas des aînés

18 décembre : arbre de Noël

**Sous réserve des conditions
sanitaires**

Sommaire

Edito, le mot du maire
Rétrospective du semestre
Les décisions du conseil
Dossier : le réseau d'eau
Application Illiwap
Jeu de l'été
Infos

Le premier semestre en images

Décembre 2020

Célébration du 150^{ème} anniversaire de la bataille de Longeau

Une page d'histoire locale de la guerre 1870-1871 a été ravivée avec la commémoration, jour pour jour, du 150^{ème} anniversaire de la bataille de Longeau.



La cérémonie organisée par le Souvenir français a eu lieu mercredi 16 décembre, à 10h30 devant le double monument situé peu après la sortie nord de Longeau, en bordure de la RD 974. Elle s'est déroulée dans une ambiance particulière due à la pandémie, en présence des présidents ou des délégués des associations patriotiques : le Souvenir français, l'UNC sud Haute-Marne et le groupe « les fils des tués de la Haute-Marne », avec la participation de deux porteurs de drapeaux. Dans son mot d'accueil, Jacques Creuse, président du comité Longeau-Prauthoy du Souvenir français, a salué la présence d'élus du canton : le conseiller départemental Jean-Michel Rabiet, Magali Cartagena, maire de Villegusien-le-Lac chef-lieu de canton, Isabelle Miot, maire de Longeau-Percey et Patrick Vauthrin, 1^{er} adjoint de Bourg. Le gendarme Martins représentait la brigade de Longeau-Percey. Le même cérémonial sobre et solennel s'est déroulé, d'une part, devant l'obélisque élevé « en hommage au commandant de Regel et aux gardes mobiles tués au combat de Longeau le 16 décembre 1870 », et, d'autre part, devant la croix qui leur est dédiée. Après chaque dépôt de gerbe, une minute de recueillement a été observée à la mémoire des huit soldats tués, suivie, peu après, par une sonnerie des cloches de Bourg.

Cette cérémonie marquée par sa simplicité s'est déroulée sans public conformément aux conditions sanitaires.

Un peu d'histoire :

La bataille de Longeau du 16 décembre 1870

La bataille de Longeau du 16 décembre 1870 a opposé les soldats français du 50^{ème} régiment d'infanterie en ligne et du 56^{ème} régiment de mobiles haut-marnais dirigés par le général Arbellot à une forte brigade prussienne commandée par le général Yon der Goltz. Le combat qui s'est déroulé au nord de Longeau s'est terminé par une débandade des Français et la mort de huit soldats dont les commandants Koch et de Regel. Les restes de la colonne française se replièrent jusqu'à Bourg, puis, sur Langres sous la protection du fort de la Bonnelle qui ouvrit un instant son feu (la seule

fois de son histoire) et tint à distance les batteries des prussiens installées à Bourg. Dans son recueil de mémoires, Paul-Jules Sarazin, instituteur à l'époque, relate les faits ainsi « Les prussiens installèrent deux pièces de canon près du gros tilleul de Bourg et tirèrent sur la hauteur de la Croix d'Arles et, par-là, détruisirent complètement une auberge située en ce lieu ». Les corps des soldats français furent déposés au village et les fusils des gardes mobiles ramenés après le combat ont été brisés par les prussiens devant la maison d'école. Le général Manteuffel allemand se fit remarquer pour la sévérité qu'il fit régner dans ses troupes. Les allemands avaient attaché un des leurs au tilleul qui se trouvait devant la maison d'école de Bourg pour lui donner la « schlague » en guise de punition. A la signature de l'armistice le 28 janvier 1871 mettant un terme à la guerre de 1870-1871, il a été établi une convention de suspension d'armes comprenant la ville de Langres et une zone de 10 km autour.



Des bons d'achat pour les habitants

Toutes les manifestations festives de l'année ayant été annulées, dont le repas des anciens, la municipalité a décidé d'offrir des bons d'achat à toutes les familles du village à l'occasion de Noël. La distribution a été effectuée par les conseillers municipaux samedi 19 décembre. Chaque foyer a eu le plaisir de découvrir dans sa boîte aux lettres, avec le journal de Bourg, un message de bons vœux accompagné de chèques cadeaux utilisables chez les commerçants de l'UCIA de Langres et Saints-Geosmes et à la boutique « Made in Pays de Langres ». Le père Noël ayant eu un empêchement au cours de sa tournée, les enfants de moins de 10 ans n'ont pas été oubliés. Grâce à un bon d'achat remis à leurs parents, ils pourront choisir un jeu dans une boutique de Langres « les Chats perchés ». Cette généreuse initiative a été très appréciée par les habitants d'autant plus que cette action favorise d'une manière heureuse les commerces de proximité.



Janvier 2021

Nouveaux habitants



Un peu avant Noël, Sébastien et Kahina Pouponnot se sont installés avec leurs deux enfants dans une maison qu'ils ont fait construire à l'entrée du village, allée des tilleuls. Le papa est directeur qualité chez Freudenberg et la maman est pharmacienne hospitalière à Neufchâteau. Elle a hâte d'avoir un lieu de travail plus proche. Les enfants Maksen, 8 ans, et Yani, 5 ans, sont scolarisés dans un établissement de Langres, respectivement en CE2 et en grande section maternelle. Leur choix de construire à Bourg a été conforté par leur souci d'être à proximité d'un grand axe routier, de Langres et des zones commerciales. La famille est ravie de retrouver le cadre de vie au calme et dans la verdure dont elle bénéficiait auparavant à Denting en Moselle. Ils ont apprécié l'accueil sympathique reçu à Bourg dans leur recherche d'un terrain à construire et ils ont été très touchés par la solidarité de voisinage. Sébastien et Kahina Pouponnot auront de quoi s'occuper pour terminer l'aménagement de leur vaste maison et les enfants ont hâte d'être au printemps pour pouvoir partager leurs jeux dans la propriété avec les deux chats de compagnie. Nous souhaitons la bienvenue à cette famille et une très bonne adaptation au village.

Février 2021

Un défilé animé et coloré dans les rues



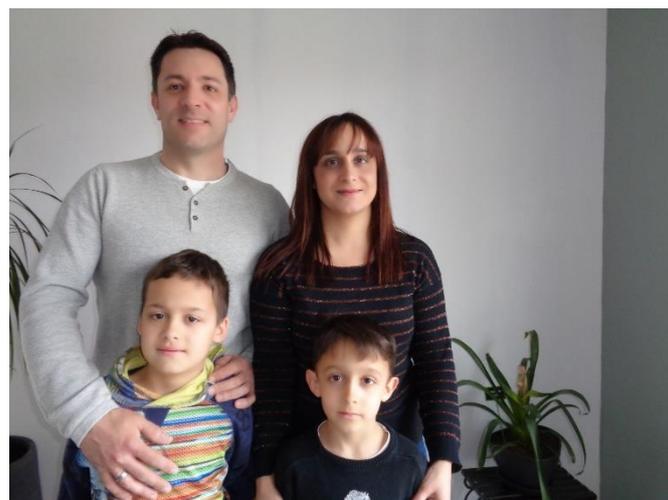
Dimanche 21 février, le village a retrouvé, le temps d'un après-midi, une animation oubliée depuis le début de la crise sanitaire. Un groupe d'enfants parés de costumes

chatoyants avivés par un soleil magnifique piaillaient d'impatience, pressés d'aller « courir carnaval ».

Dans un concert de musique, de cris et de rires, la troupe encadrée par des parents s'en est allée semer dans les rues une joie communicative bienvenue en cette période tristounette. Cette heureuse initiative a été appréciée par des habitants conquis par ce défilé musical haut en couleurs. Au terme de cette balade, les enfants ont reçu, en récompense, chacun un lot de friandises.

Mars 2021

Nouveaux habitants



Une nouvelle famille composée de quatre personnes vient de s'installer au village dans une maison qu'elle a fait construire dans le lotissement. Le papa Grégory Duhaut est commercial et la maman Alexandra Lopes est agent d'accueil territorial au Lycée Diderot à Langres. Les enfants Léo, 11 ans, et Louis, 7 ans, sont scolarisés à l'école primaire de Saints-Geosmes, respectivement au CP et au CM2. Auparavant, ils habitaient à Saints-Geosmes. Comme ils aiment la campagne, ils ont choisi le village de Bourg pour son charme, son calme et, surtout, pour sa convivialité et son dynamisme. Ils apprécient aussi la proximité de Langres, des zones commerciales et du grand axe routier qui convient parfaitement à Grégory dans le cadre de son travail. Bon bricoleur, il va prendre plaisir à terminer l'aménagement de la maison et de ses abords.

Il sera très bien aidé par Alexandra qui a une passion pour le jardinage et les fleurs. Les enfants ont hâte de pouvoir profiter de l'espace autour de la maison et sur les chemins à proximité pour s'adonner à leurs occupations favorites. Aux beaux jours, le papa va pouvoir faire de la moto à son aise sur les nombreux parcours environnants.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une très bonne adaptation au village.

Mars 2021

Nouveaux habitants

Le village compte deux habitants de plus depuis le début du mois de mars avec la venue de Christelle Zuccali, secrétaire commerciale et de sa fille Manon, élève en terminale au Lycée Bouchardon à Chaumont. La famille s'est installée dans une maison qu'elle a fait construire au bout de la lignée d'habitations située du côté pair de l'allée des tilleuls. Les trois autres enfants plus âgés de Christelle Zuccali sont domiciliés dans d'autres communes. Elle apprécie la beauté du village qu'elle a choisi pour sa proximité de son lieu de travail. Son chien Kiara de race carlin lui est de grande compagnie. Le petit terrain situé derrière sa maison va lui permettre de s'initier au jardinage. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation au village.

Mai 2021

Des fleurs pour le plaisir de tous

Samedi 15 mai, la pluie prévue pour la journée est arrivée seulement l'après-midi, à la grande satisfaction des neuf bénévoles réunis à 8h30 devant la mairie pour réaliser le fleurissement de la commune. Ces mains vertes ont garni les pots et les jardinières d'un mélange harmonieux de géraniums, surfinias et autres en jouant avec leurs formes et leurs couleurs. Les potées ont été ensuite placées en différents endroits de la commune, apportant, ici et là, des espaces colorés qui ne manqueront pas cet été d'attirer les regards des habitants et des visiteurs de passage. Il est à remarquer aussi que depuis des années des particuliers fleurissent avec bonheur les massifs de l'allée des tilleuls, les entrées du village, l'espace mémoriel et l'ancien lavoir.



Du cœur à l'ouvrage pour les bénévoles



Dimanche 30 mai, sous un soleil retrouvé, une bonne vingtaine de bénévoles était à pied d'œuvre dès 8h30 pour une matinée citoyenne bien organisée. Bien vite, chacun a trouvé sa place dans les équipes en fonction de ses

compétences. Armés de pelles, de balais et de râpeaux, les cantonniers d'un jour ont rebouché les trous en formation sur la route de Cohons. Une autre équipe a effectué la coupe d'arbres morts près du captage de Fontaine blanche. La haie située le long du lotissement a subi un élagage latéral qui donne un air de propreté à l'entrée ouest du village. Pendant ce temps, des mains féminines ont procédé au nettoyage complet de la salle de convivialité.



La jeune génération s'est aussi associée à ce travail collectif. Pinceaux et pots de peinture à la main, les enfants ont décoré l'abribus préalablement peint la veille par un bénévole. Encadrés par leurs parents, ils ont donné libre cours à leur imagination pour égayer cette aubette qui les abrite chaque matin. A midi, les organisateurs n'ont pas manqué de remercier les participants, prouvant une fois de plus l'exemplarité du village en matière de bénévolat. Ils ont souligné aussi le travail remarquable effectué par des particuliers tout au long de l'année : tonte et fauchage des accotements, arrosage et entretien des fleurs.



Bourg Patrimoine et Traditions reprend son élan

A l'arrêt depuis le début de la pandémie, l'association Bourg Patrimoine et Traditions va reprendre ses activités suivant un planning modulé en fonction de l'évolution des consignes sanitaires.

Jeudi 27 mai, les membres du conseil d'administration ont été très heureux de se retrouver en présentiel en respectant les règles sanitaires. D'emblée, le président Bernard Gouriet a exprimé sa satisfaction envers tous les adhérents qui ont su garder le lien. Il a souligné la bonne vitalité de l'association qui compte une soixantaine d'adhérents et qui présente une situation financière très satisfaisante. Il a dressé un bilan détaillé des projets de l'association avant

covid, pour mieux appréhender l'avenir et prendre des décisions pour 2021.



L'assemblée a décidé d'organiser un vide-greniers le 5 septembre. L'organisation sera identique aux années précédentes avec des expositions commentées sur la nature et l'environnement. Les annonces publicitaires seront publiées sur le journal. Le repas champêtre « Poulet Party » aura lieu sous les ombrages du parc de l'Echenot le 1^{er} août. Ces manifestations feront l'objet d'une information préalable à l'évènement. Il a été prévu de nettoyer le local de l'association le 12 juin. Le président a fait un exposé sur le projet de restauration de l'escargot et du coteau des vignes de la roche. De nombreuses séances de bénévolat ont permis d'effectuer le démontage partiel de l'édifice. La faisabilité de sa reconstruction a fait l'objet de plusieurs démarches et visites et d'autres aléas ont fait retarder la continuité du projet. Les membres de l'association ont exprimé leur volonté de reprendre le chantier en programmant une séance pour le 19 juin. Toutes ces dates laissent augurer des moments fédérateurs pour le village, dans la limite des contraintes sanitaires.

Des dates à retenir

Dimanche 1^{er} août : « Poulet party », dimanche 5 septembre : vide-greniers, vendredi 19 novembre : soirée beaujolais

Juin 2021

C'est reparti pour le chantier de l'escargot



Samedi 19 juin, des bénévoles se sont retrouvés au lieu-dit « sur les roches du sud » pour la reprise du chantier de l'escargot mis en sommeil depuis le début de la crise

sanitaire. Le projet de restauration de l'escargot a été lancé en 2015 par l'association « Bourg Patrimoine et Traditions ». Cette importante fabrique en pierre sèche était éboulée et envahie par la végétation. Après le nettoyage des abords et le dégagement des éboulis, les bénévoles ont découvert l'entrée d'un abri et sa partie voûtée en cul-de-four. Cette construction avait une fonction hybride de belvédère et de cadole de vigneron. Le projet de reconstruction de l'escargot a été intégré dans un projet plus global d'aménagement des anciennes vignes et de mise en valeur des roches de Cherrey, ce qui a nécessité de nombreuses démarches préparatoires. Divers aléas ont retardé la réalisation du projet. La séance de samedi dernier a été consacrée au débroussaillage de l'espace dévolu au stockage des pierres et au bûcheronnage des arbres secs ou abattus par le vent. Des échanges entre les participants ont permis de programmer le phasage des travaux de démontage et de reconstruction de l'escargot. Ils ont hâte de se retrouver sur le site pour la séance du samedi 26 juin.



« J'entretiens
mon trottoir ! »

La commune vous remercie
pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

« Chaque habitant doit maintenir
son trottoir, son fossé et/ou caniveau
en bon état de propreté, sur toute la
longueur de son habitation »
Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- ✓ Balayage
- ✓ Désherbage (arrachage ou binage)
- ✓ Démoussage



DOSSIER « NOTRE RESEAU D'EAU »

Depuis quelques années, consciente que la ressource en eau est primordiale pour garantir notre indépendance et surtout permettre à chacun d'utiliser ce liquide dès que l'on tourne le robinet, la commune a traité ce dossier en priorité.

Fort d'un constat de dégradation régulier du rendement du réseau, le conseil municipal a décidé depuis maintenant 3 ans de maîtriser, de contrôler et de surveiller les consommations d'eau potable distribuée aux habitants de Bourg.

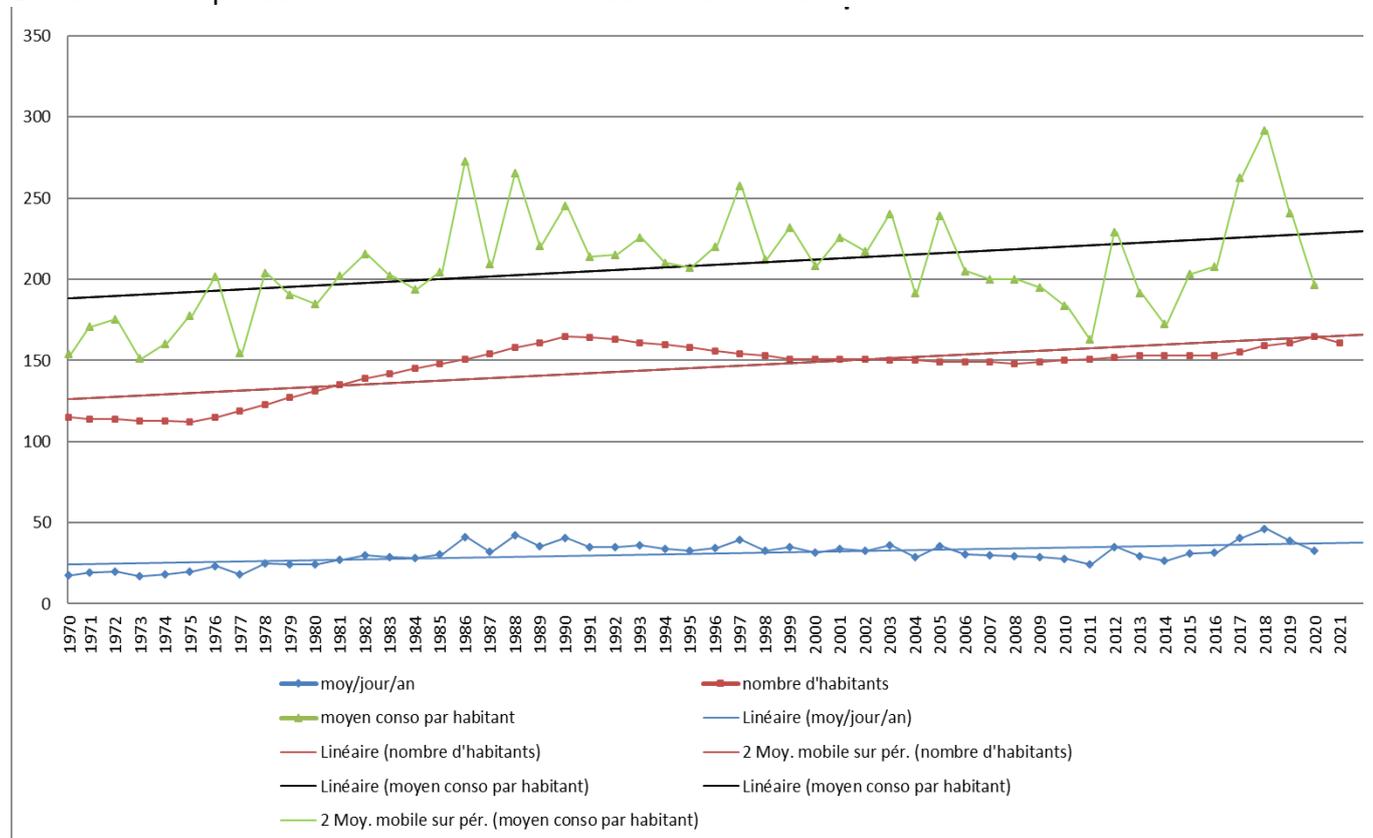
Si du côté des m³ consommés, la commune a vu ses efforts récompensés, il n'en est malheureusement pas le cas du côté de la qualité. Le niveau de nitrates est régulièrement plus haut que le seuil sanitaire de 50mg/l, d'où les recommandations de l'ARS (agence régionale de la santé) d'éviter la consommation pour les personnes fragiles. Face à ce problème, le constat d'impuissance est partagé avec les services compétents.

Quelle était la situation antérieure ?

- La consommation journalière était de 46m³ pour l'année 2018 avec des jours à plus de 60m³.
- Le rendement était inférieur à 50 % : la commune au travers des relevés de compteurs facturait moins de la moitié des m³ sortant de la station du surpresseur.

La différence représente d'une part les fuites sur le réseau et d'autre part un parc de compteurs vieux de plus de 40 ans.

Evolution de la production d'eau en fonction du nombre d'habitants :



Où en sommes-nous ?

- Fin 2020, le rendement s'est nettement amélioré, il dépasse 70% avec dorénavant des consommations journalières entre 24 et 28 m³ (hors débit exceptionnel comme le remplissage de piscines, de plus en plus nombreuses).

Qu'avons-nous fait ?

Boîtier de télérelève équipé d'une carte GSM pour transmission des données



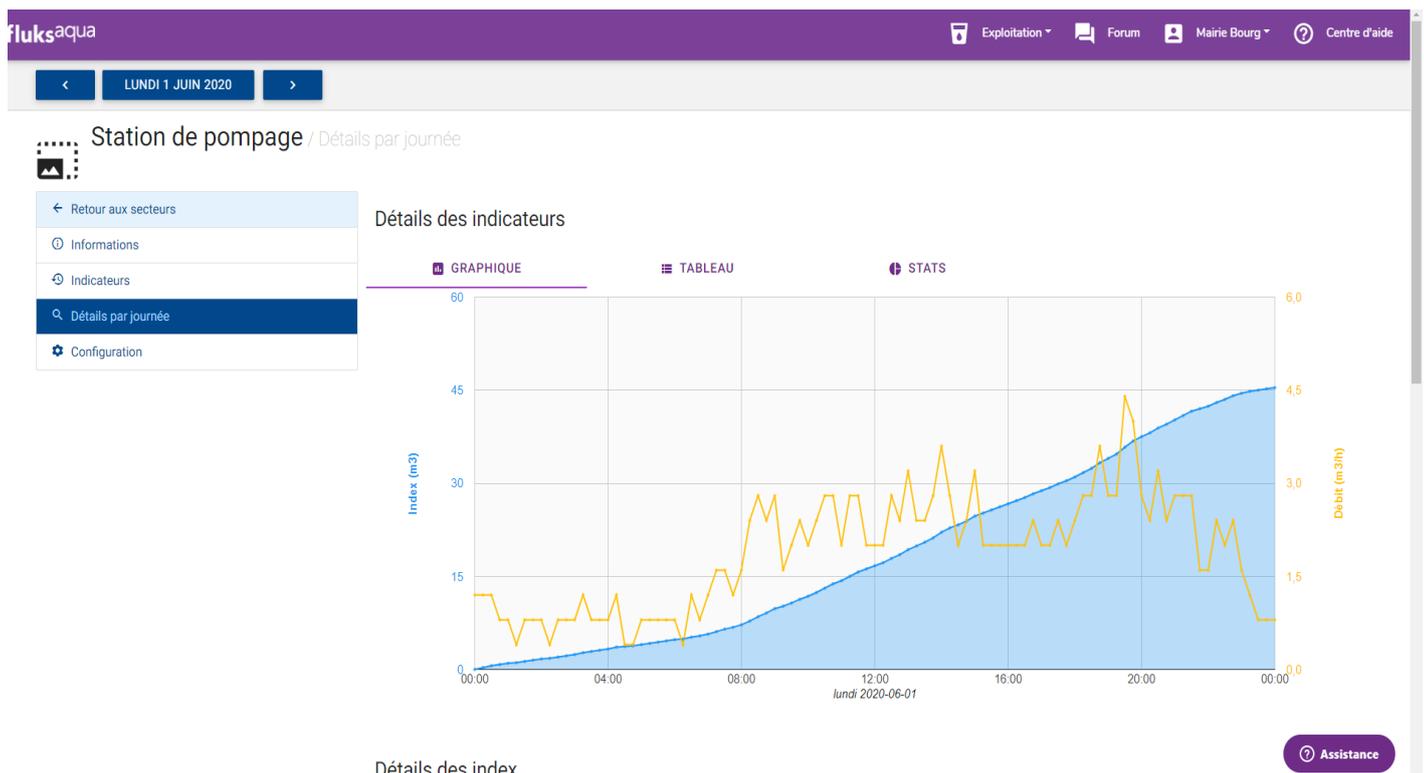
Compteur équipé d'un capteur intelligent relié au boîtier de télérelève



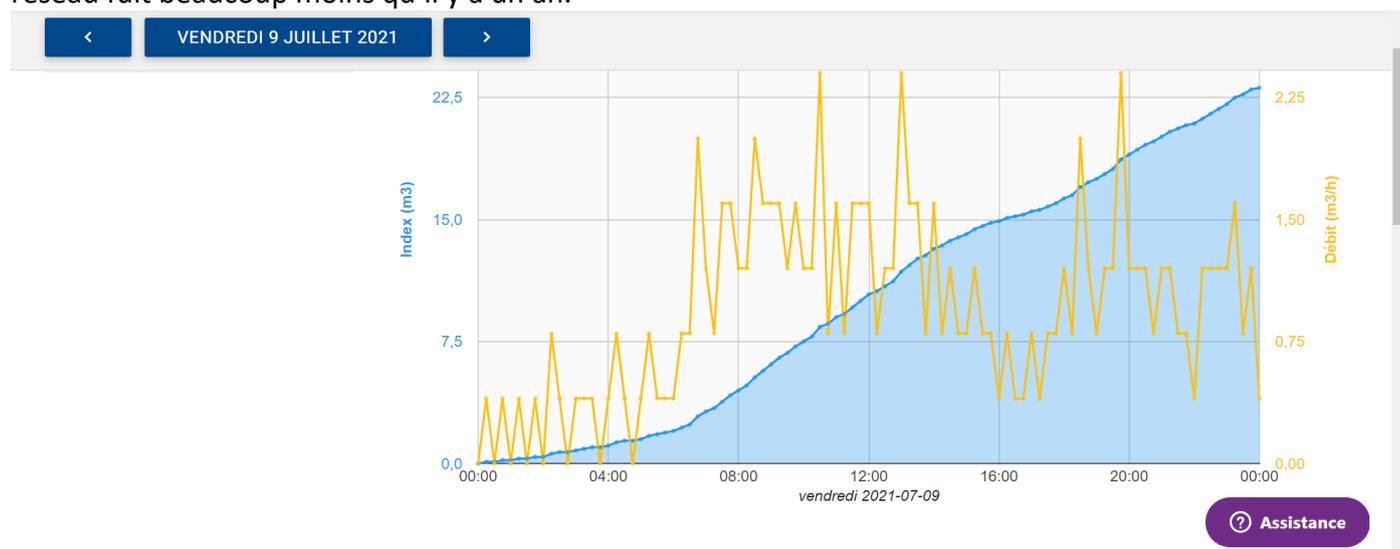
Pour suivre, il faut des moyens de mesure efficaces. Nous avons installé un compteur intelligent à la station de pompage afin de relever quotidiennement les mètres cubes distribués (courbe bleue) ainsi que le débit (courbe jaune). Nous recevons ces informations sur nos ordinateurs et smartphones.

Coût : 2000€

On observe sur le graphique du 1^{er} juin 2020 ci-dessous que le débit de nuit n'est jamais nul ce qui est révélateur de fuites : environ 0.8m³/h entre minuit et 4h, et une consommation de 45m³ pour la journée.



Au 9 juillet 2021 : si on compare avec celui du 1 juin 2020, on voit très nettement une baisse générale des m3 consommés mais également des moments sans consommation en pleine nuit ce qui signifie que notre réseau fuit beaucoup moins qu'il y a un an.



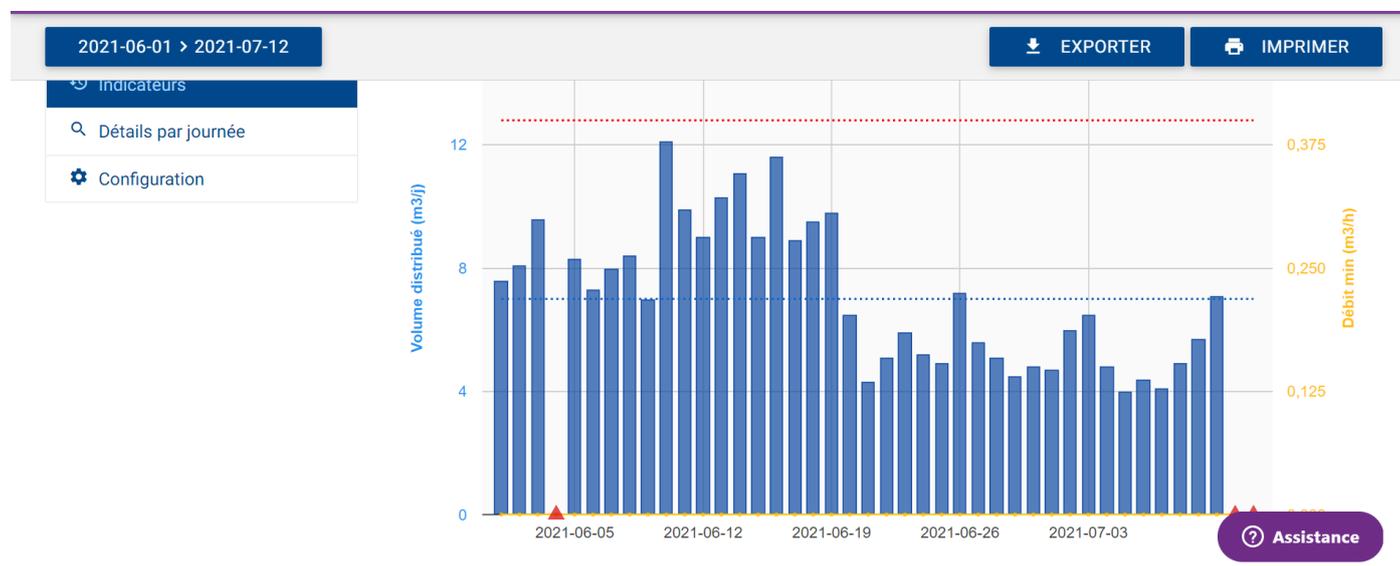
Ces améliorations s'expliquent par des campagnes de recherche de fuites : détection, réparation, vérification :

- Fuite sur branchement particulier avec raccordement neuf pour supprimer un passage sur parcelle privée
- Fuite rue de l'Echenot
- Fuite sur vanne devant la mairie
- Passage de 7 branchements sur nouvelle canalisation et suppression de la canalisation fonte allée des tilleuls
- Fuite sur branchement rue de la villa gallo-romaine
- Fuite sur canalisation fonte rue du général Patton en sortant du village
- Fuite rue du Château
- Fuites au carrefour de la rue du château et rue Patton

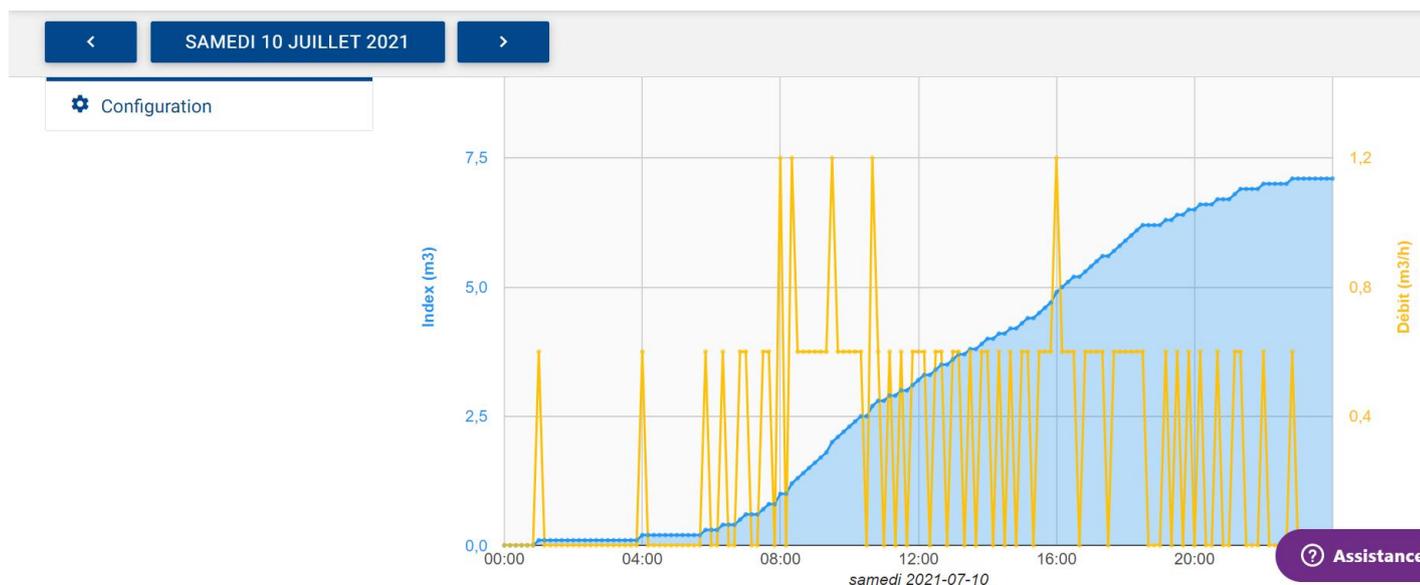
Le coût de ces travaux sur deux ans s'élève à un peu plus de 20 000€.

Pour faciliter le travail de recherche de fuites et pour affiner la surveillance, nous avons installé deux compteurs de sectorisation. Les travaux ont été pris en charge par VEOLIA pour la somme de 10 000€

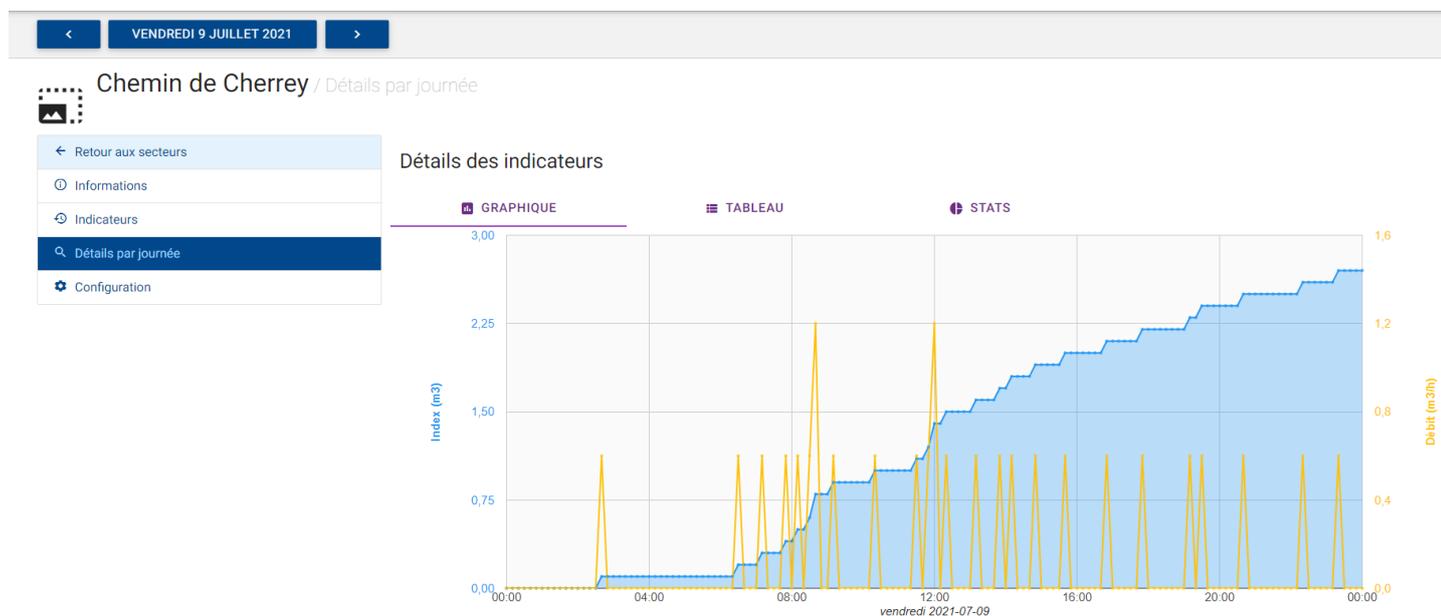
- Le premier mesure le réseau desservant l'allée des tilleuls, l'impasse de Pommeret et le chemin de Peseul. Sur ce graphique nous voyons très nettement une baisse de la consommation sur cette branche à mi-juin :



Ci-dessous nous constatons qu'il y a des périodes sans consommation de minuit à 6h du matin. On peut donc considérer qu'il n'y a pas de fuite sur ce secteur :



Le second compteur sectoriel est installé chemin de Cherrey.



Pour assurer la continuité de service nous avons également procédé au remplacement des deux pompes du surpresseur pilotées par des variateurs de vitesse afin d'éviter les coups de bélier au démarrage et à l'arrêt des pompes. Ces dispositifs permettront d'augmenter la durée de vie des pompes.

Indirectement, l'ensemble de ces mesures nous ont permis de diminuer notre consommation d'électricité



Que pouvons-nous faire de plus ?

La détection des fuites est de plus en plus fine, nous traquons une perte de 3 à 5 m³/jour, ce qui rend la tâche de plus en plus difficile.

Pour être plus réactif, pour faciliter la détection et la localisation, nous prévoyons l'installation de deux compteurs sectoriels de plus :

- Secteur : rue de la Chenot, rue de la caillette et rue de la villa gallo-romaine,
- Secteur : rue du belvédère et rue de l'église,

Des demandes de subventions sont en cours auprès de l'agence de l'eau.

Le second intérêt est de diminuer les coûts d'intervention en limitant la zone de recherche.

Compteur sectoriel avec
boîtier de télétransmission



Compteur sectoriel de l'allée des tilleuls

IMPORTANT

Si par besoin professionnel, par besoin personnel, vous êtes amenés à consommer de l'eau plus qu'à l'habitude, merci de prévenir le fontainier ou la mairie :

mairie.bourg@grand-langres.fr

Ex : remplissage piscine, gros travaux,....

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2020 DE LA QUALITE DE L'EAU



www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2020, le contrôle sanitaire dans le département de la Haute Mame a donné lieu à 3784 prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

1. Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

1. Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

1. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

1. Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

1. Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU : COMMUNE DE BOURG

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de BOURG. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en régie communale. L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine dont la procédure de protection est en cours, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 62,1 mg/l



Eau présentant une teneur en nitrates très élevée, déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :
Pas de pesticide détecté



Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 30 °F



Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,06 mg/l



Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de qualité dégradée par les nitrates, déconseillée pour les femmes enceintes et les nourrissons, et nécessitant une amélioration de la ressource.

Les décisions du conseil

Séance du 18 décembre

Le conseil municipal s'est réuni, vendredi 18 décembre, sous la présidence du maire Dominique Thiébaud et en présence de tous les conseillers. La séance a été principalement consacrée aux tarifs pour 2021.

Eau et assainissement :

Le conseil a fixé les tarifs comme suit : Eau : abonnement : 50 € et 1,25 € par m³ d'eau utilisée ; enlèvement compteur : 80 €. Assainissement : abonnement : 30 € et 0,65 € par m³ d'eau utilisée. Le montant de la redevance pollution domestique est fixé à 0,27 € par m³ et la redevance pour modernisation des réseaux s'élève à 0,15 € par m³. Deux relevés et facturations auront lieu chaque année, sans lien entre les deux périodes semestrielles.

Salle de convivialité :

Les tarifs concernant la location de la salle de convivialité ont été fixés comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 : pour les habitants de Bourg : 120 € le week-end ; pour les associations de Bourg : 25 € ; pour les extérieurs au village : 195 € le week-end et 120 € la journée ; pour une location au maximum de quatre heures : 50 €. Le conseil a également fixé les prix pour le remplacement du matériel dégradé. Les tarifs de location des mange-debout, des tables et des bancs restent inchangés.

Subventions 2021 :

Le conseil a décidé d'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes : 150 € pour la Société de chasse Saint Hubert de Bourg, 100 € pour le Souvenir français, 100 € pour l'association les P'tits loups de Saints-Geosmes, 92 € pour l'Amicale des donneurs de sang de Chalindrey-Longeau et 50 € pour le Téléthon.

Attribution de bons d'achat :

En raison de la crise sanitaire, le conseil a décidé d'offrir à tous les habitants de la commune des chèques cadeaux suivant les modalités suivantes : pour une personne seule : 20 €, pour un couple : 30 €, pour un couple avec enfants : 40 € et 20 € par résidence secondaire.

Société SPL-XDEMAT :

Le conseil a approuvé le renouvellement pour 5 ans de la convention de prestations intégrées avec la société SPL-Xdemat afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société à l'égard de ses actionnaires.

Protection fonctionnelle à un élu :

Le maire a rappelé à l'assemblée que la commune dispose d'un contrat d'assurance « responsabilité civile et protection juridique des élus ». Il a informé les conseillers municipaux que si un élu poursuivi pénalement, il peut solliciter la protection fonctionnelle de la commune. Le maire a précisé qu'une déclaration a été faite auprès de l'organisme d'assurances. Au vu de ces dispositions, le conseil a décidé, à l'unanimité, d'accorder la protection fonctionnelle si celle-ci est sollicitée.

Projet éolien :

Le maire a fait savoir aux conseillers que le dossier des photomontages de l'impact visuel du champ éolien est dans l'attente. Il leur a rappelé la teneur des échanges entre le porteur du projet et la conseillère municipale Pascale Loiseau. Francis Brouillard a demandé s'il était possible de diminuer le nombre d'éoliennes, notamment les deux plus proches. La question sera transmise à la société Engie Green. En fonction des disponibilités, une information publique pourrait avoir lieu en février 2021.

Travaux 2021 : Vidange du lagunage.

Séance du 19 mars 2021

Pacte de Gouvernance

L'élaboration d'un pacte de gouvernance doit désormais se faire à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou à la suite d'une fusion ou d'une scission, ce pacte définit les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Le recours au pacte n'est pas obligatoire, un débat doit toutefois avoir lieu sur son principe en début de mandature et, en cas d'accord du conseil communautaire, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre les Communes membres et la Communauté de Communes du Grand Langres ;

SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Le Conseil municipal, après examen décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Budget Eau et Assainissement : Approbation des comptes de Gestion 2020

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Budget Commune - 13600 : Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Budget Commune - 13600 : Approbation du compte administratif 2020

Section FONCTIONNEMENT - CA 2020 RESULTAT DE L'EXERCICE = **2 378.98 €**

- DEPENSES = **92 202.99€**
- RECETTES = **94 581.97 €**

Section INVESTISSEMENT - CA 2020 RESULTAT DE L'EXERCICE = **- 42 794.81 €**

- DEPENSES = **76 835.68 €**
- RECETTES = **34 040.87 €**

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE avec report excédent 2019 = **50 705.29 €**

Budget Eau et Assainissement : Approbation du compte administratif 2020

Section FONCTIONNEMENT - CA 2020 RESULTAT = **- 180.12 €**

- DEPENSES = **23 301.25 €**
- RECETTES = **23 121.13 €**

Section INVESTISSEMENT - CA 2020 RESULTAT = **2 804.48€**

- DEPENSES = **17 862.46 €**
- RECETTES = **20 666.94 €**

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE avec report excédent 2019 = **- 2 109.46 €**

Association Foncière de Bourg : désignation des membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, conformément aux articles R133-3 et R121-18 du Code Rural et de la pêche Maritime, pour le renouvellement des membres du Bureau de l'AFR de Bourg :

- Madame Annie BIZINGRE
- Monsieur Patrice CHOUET

Taux imposition 2021

Le Conseil Municipal en absence d'éléments pour se prononcer, ne souhaite pas délibérer sur ce sujet.

Budget primitif 2021 – Commune

Le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de Fonctionnement : **12 8537.59 €**
- Section d'Investissement : **86 889.69 €**

Budget Primitif 2021 - Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de Fonctionnement : **60 195.75 €**
- Section d'Investissement : **15 244.46 €**

Budget Eau et Assainissement : Compteurs de sectorisation

Les fuites d'eau sont très récurrentes et afin de faciliter les recherches de ces fuites, il convient de mettre en place des compteurs de sectorisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis d'un montant de 16 000 €, d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes de subventions, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Convention de servitude projet éolien

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et en absence d'éléments pour se prononcer, ne souhaite pas délibérer sur ce sujet.

Questions diverses

Détermination des tours de garde pour les élections départementales et régionales.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande de respecter une minute de silence afin d'honorer la mémoire de Monsieur Patrick VAUTHRIN qui avait exercé les fonctions de premier adjoint et de conseiller municipal.

Détermination du nombre d'Adjointes

Monsieur Le Maire rappelle que suite au décès de Monsieur Patrick VAUTHRIN, le poste de 1^{er} adjoint est vacant. Le Conseil municipal décide d'élire deux adjoints.

Désignation des adjoints

Monsieur Laurent GOUTRY a été proclamé Premier adjoint et a été immédiatement installé.

Madame Christine GRANDVUILLEMIN a été proclamée Deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Indemnités Elus

Monsieur le Maire ne souhaitant pas prendre la totalité de son indemnité demande que celle-ci soit diminuée pour passer de 100 % à 82 %.

L'indemnité au Maire : il sera versé 82 % du taux maximal de la strate de la commune,

L'indemnités aux Adjointes comme suit : il sera versé 82 % du taux maximal de la strate de la commune,

Défense : désignation du délégué

Le Conseil municipal désigne un Conseiller Municipal qui sera l'interlocuteur privilégié pour les questions concernant la défense : Monsieur Laurent GOUTRY

Commission d'Appel d'Offres : désignation des membres

Le Conseil municipal décide de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour composer la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Sont désignés :

1. Délégués titulaires :

- Madame Pascale LOISEAU
- Monsieur Eric HOGNON
- Monsieur Jean-François DELANNE

2. Délégués suppléants :

- Monsieur Ernest DOS SANTOS
- Monsieur Laurent GOUTRY
- Madame Juliette THIVET

SDED 52 : désignation du délégué communal à la commission locale

Le Conseil municipal désigne Monsieur Dominique THIEBAUD

CC du Grand Langres : désignation du délégué suppléant

Le Conseil municipal désigne un suppléant au Conseiller Communautaire : Monsieur Laurent GOUTRY

Taux Imposition 2021

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 soit :

	Taux 2021
TFB	36,25 %
TFNB	21,13 %

- Le produit fiscal attendu est de **48 392 €**

Création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Effacement des réseaux aériens

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP), selon les montants fixés dans le tableau ci-après, pour les travaux d'effacement des réseaux aériens qui s'élève à un montant à la charge de la commune à :

- Tranche 1 = 195 950 €
- Tranche 2 = 129 350 €

Soit un total de : 325 300 €

Libellé	N° AP/CP	Montant AP	CP prévu 2021	CP prévu 2022	CP prévu 2023
Effacement des réseaux aériens	2021-01	325 300 €	51.869,30 €	136.715,35 €	136.715,35 €

CC du Grand Langres : Approbation rapport de la CLECT pour le transport scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT en date du 22 mars 2021

CC du Grand Langres : Approbation compétence Mobilité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme son accord sur les termes du transfert sollicité par la Communauté de Communes dans sa délibération du 25 mars 2021, décide de transférer la compétence mobilité à l'EPCI

Fondation du Patrimoine : demande d'adhésion

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Fondation du Patrimoine. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour une année pour un montant de 55€

Décision Modificative Budgétaire : Intérêts Emprunts

Les crédits prévus au budget pour le règlement des intérêts d'emprunts sont insuffisants, pour rappel, le montant prévu était de 9 739,84 €. Le montant total des intérêts s'élève à 13 472,40 €.

Il convient donc de proposer la décision budgétaire modificative suivante :

- Article 2041632 = - 3733 €
- Article 1641 = + 3733 €

Le Conseil municipal décide d'approuver cette décision modificative budgétaire.

Questions diverses

- **Festivité du 14 juillet :**
Une manifestation est prévue pour uniquement les habitants du village.
Une réflexion est menée afin d'organiser une restauration dans le respect des règles sanitaires et suivant le protocole édicté par la Sous-Préfecture.
- **Cérémonie du 8 mai :**
La cérémonie se déroulera sans public.
- **Fibre optique :**
Présentation du plan de déploiement dans le village avec la demande de SCOPELEC avec la pose de 13 poteaux supplémentaires. En vue de ne pas retarder le déploiement le Conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer la convention avec SCOPELEC. La commune a été éligible pour les travaux d'effacement des réseaux et que certains poteaux seront retirés lors de cette opération.

Informations supplémentaires

Elections Présidentielles et législatives, les dates suivantes se profilent :

Présidentielles : 10 et 24 juin 2022

Législatives : 12 et 19 juin 2022

DERNIERE MINUTE : beaucoup de chèques cadeau du MIPL n'ont pas été utilisés, le délai d'utilisation est prolongé de 6 mois



PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS...

Promenons-nous dans les bois... et surtout ouvrons l'œil, observons là, à nos pieds...

Certaines sont très attendues par les promeneurs, d'autres bien souvent méconnues. Rares ou au contraire envahissantes, elles contribuent à la beauté des bois qui nous entourent.

Voici donc quelques plantes sauvages qui ont pointé leurs premières feuilles dans les bois de Bourg au printemps dernier.



L'ail des ours

Sortant ses premières feuilles dès fin février, il est annonciateur du printemps. L'ours est sensé s'en régaler à la sortie de l'hiver et a donné son nom à cette plante.

L'ail des ours était déjà utilisé par les Celtes comme plante purifiante.

On lui donne des vertus médicinales, mais l'ail des ours peut aussi entrer dans la composition de nombreuses recettes de cuisine. Comme d'autres plantes aromatiques, son odeur est facilement reconnaissable au bord des chemins.

Ses feuilles ressemblent à celles d'autres plantes comme le muguet.

La pervenche

Cette petite plante vivace rampe et s'enracine au niveau des nœuds dans un sol riche en humus.

Son feuillage est persistant, les tiges dressées portent des fleurs violettes.

Elle apprécie les zones d'ombre fraîches des sous-bois.



Le groseillier

Le groseillier est un petit arbuste aux rameaux souples.

Ses feuilles sont comparables à celles du groseillier de nos jardins, mais ses baies rouges sont beaucoup plus petites. Elles sont très acides mais riches en vitamines.

Le sceau de Salomon

Il appartient à la famille du muguet. Comme lui, il porte de longues feuilles vertes et des clochettes blanches, mais il est plus grand. Il se plaît dans des terrains frais et humifères.



L'aspérule

Cette petite plante aime pousser dans les forêts de hêtres. Ses feuilles sont réunies en verticilles, c'est-à-dire que 6 à 8 feuilles fines sont réunies à la même hauteur tout autour de la tige. Ses fleurs sont composées de 4 pétales blancs.

Une fois séchée, elle dégage une odeur très parfumée, légèrement vanillée et peut être utilisée en infusion ou macération.

Le fraisier des bois

Le fraisier des bois est une plante herbacée, vivace, formant une touffe basse. Ses petits fruits rouges sont très parfumés. Faisant depuis des siècles l'objet de cueillette dans les bois, cette plante était utilisée comme teinture, aliment ou pour ses vertus médicinales.



L'orchidée

Celle-ci est fréquente au bord des routes, dans les prés ou dans les sous-bois clairs, d'autres espèces d'orchidées sont plus rares.

Certaines orchidées sauvages sont menacées par l'assèchement des zones humides, la disparition des milieux « ouverts » comme les prairies, le fauchage systématique et précoce des bords de routes, la raréfaction des insectes pollinisateurs.

Tant attendu au mois de mai, c'est une plante vivace par un rhizome ramifié dont les extrémités donnent au printemps deux feuilles entre lesquelles se développe une grappe de fleurs parfumées qui se transforment en baies rouges.

L'origine du nom muguet dériverait de muge ou musc. Au XVI^e siècle, la muscade était désignée par le terme de noix muguette et un muguet était un jeune homme élégant et parfumé.



Aussi jolies soient-elles, toutes ces plantes ont leurs propriétés : parfumées, mais aussi menacées pour certaines espèces, toxiques pour d'autres, ou potentiellement contaminées par les déjections des renards pour les fraises des bois. Mieux vaut connaître leurs secrets avant de les consommer.

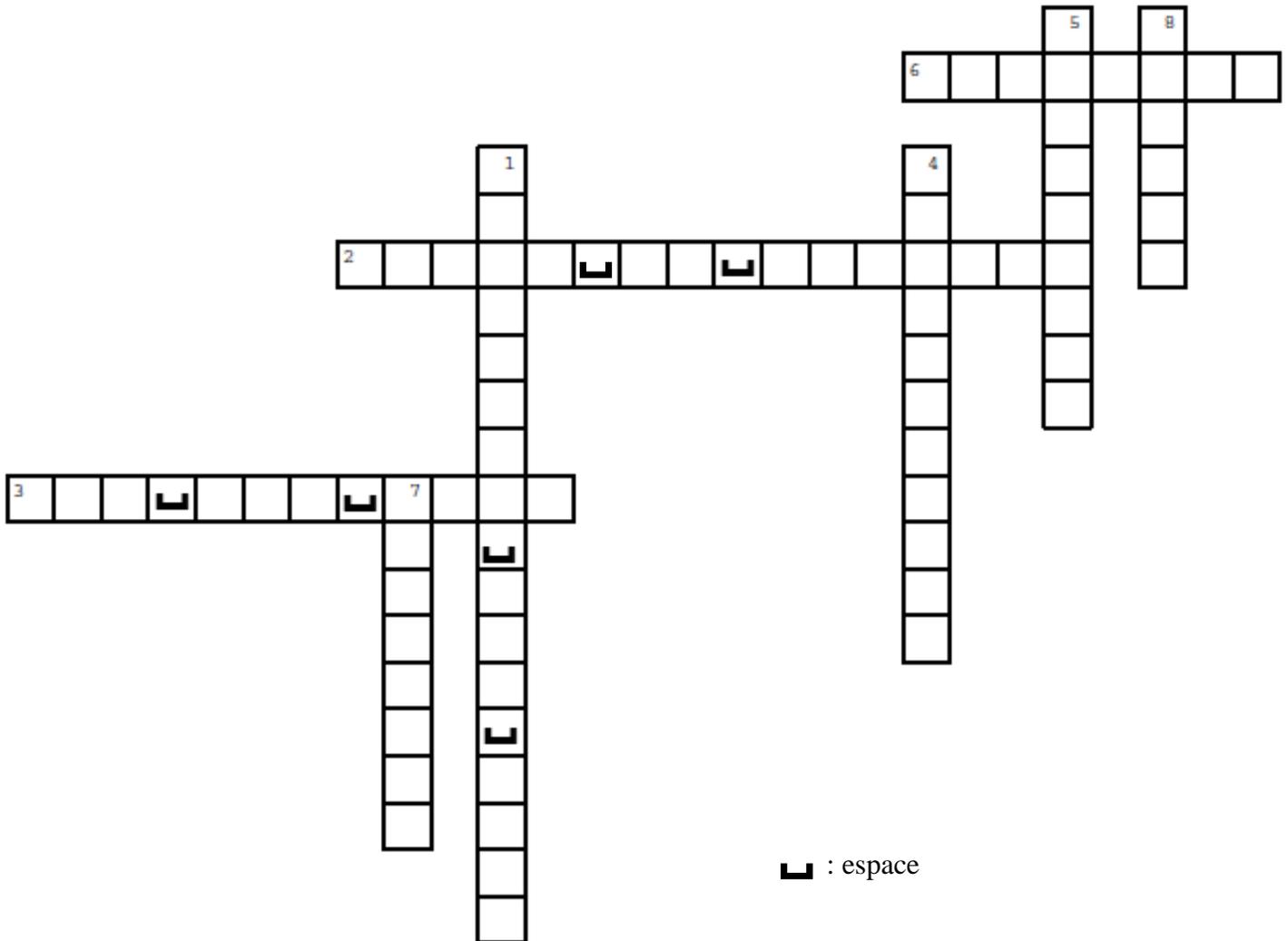
La meilleure chose que le promeneur puisse faire est de les observer, les admirer et ... les laisser proliférer dans leur milieu naturel où d'autres personnes pourront à leur tour les découvrir, et où on pourra les voir de nouveau s'épanouir l'année prochaine.



JEU DE L'ÉTÉ

HORIZONTAL

2. J'apparais au printemps et me couvre de clochettes blanches, on me surnomme parfois "le muguet du pauvre".
3. Mes feuilles sont parfumées et ressemblent à celles du muguet, elles sont appréciées des gourmets.
6. Mes feuilles sont en forme d'étoile, réunies par 6 ou 8 sur la tige, mon parfum rappelle celui de la vanille.



VERTICAL

1. Je tapisse le sol à la lisière des bois, mes petits fruits rouges sont réputés pour leur arôme.
4. Petit arbuste aux rameaux souples, portant de petites baies rouges.
5. Je rampe dans l'humidité des sous-bois, on me surnomme "Violette de sorcier"
7. J'aime les sous-bois clairs, ma couleur varie du fuchsia au violet, ma famille compte environ 160 espèces en France.
8. Mes clochettes blanches sont parfumées, on dit que je porte bonheur.

